Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 1er safar 1443
8 septembre 2021

N° 78

37ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2048**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2059**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitution..... **2061**
Homologation de résolution **2061**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2062**
Avis aux créanciers..... **2063**
Convocations
Sociétés anonymes **2063**
Divers
Avis au public..... **2065**
Actes Administratifs
Avis au public **2066**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Société Variétés Industrielles SA

Siège social : Z.I Mghira II Rue de Monastir Mghira 2080 Fouchana

Capital social : 7300.000 DT

Identifiant Unique: 0012919 F

CNSS : 068537-55

En vertu du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 25 août 2021, enregistré à la recette des finances de Fouchana le 1er Septembre 2021, enregistrement n° 21803220, Quittance n° M051335, les actionnaires ont décidé ce qui suit :

- Ratification du mode et délai de convocation de l'assemblée générale ordinaire,

- Approbation du rapport d'activité relatif à l'exercice 2020,

- Approbation des rapports général et spécial du commissaire aux comptes et approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2020,

- Approbation des conventions et opérations rentrant dans le cadre de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales,

- Affectation du résultat de 2020,

- Quitus aux administrateurs,

- Renouvellement des mandats des administrateurs,

- Fixation du montant des jetons de présence,

- Pouvoirs pour accomplissement des formalités de la publicité légale.

2021R02235SANB2

SOCITE MIXAL

Société Anonyme au capital de 8 975 000 Dinars

Siège social : Boulevard de l'environnement Z.I Bir El Kassaa Ben Arous

Identifiant unique (RNE): 0644659T

Suivant procès verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire en date du 22 septembre 2020 enregistré à la recette des finances de Bir El Kassaa en date du 19 octobre 2020, quittance n° M027569, enregistrement n° 20701074 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 11 novembre 2020 sous le numéro 2020105240, il a été décidé l'approbation et l'adoption des nouveaux statuts mis à jour.

2021R02237SANB2

Clinique El Amen Béja S.A Capital social: 8.982.171,000 DT

Siège social: Immeuble Emeraude Center les jardins du lac, les Berges du lac, Tunis

Identifiant unique: 1086119S

RC : B2410842009

CNSS : 311612-48

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 5 Avril 2021 enregistré à la recette de l'Enregistrement des Actes de Société 1er Bureau-Tunis en date du 3 juin 2021 sous le n° 21803419 quittance n° M004703 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 6 août 2021 sous n° 202169543, il a été décidé ce qui suit:

1. lecture du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2020,

2. lecture des rapports, général et spécial, du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et sur les opérations visées par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

3. Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers clos le 31 décembre 2020 et affectation des résultats,

4. Désignation des administrateurs et renouvellement des mandats des administrateurs venant à échéance,

5. Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes,cabinet conseil audit formation membre de PWC, représenté par Me Abir Matmti pour une durée de trois ans expirant lors de l'assemblée générale ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

6. Quitus aux administrateurs,

7. Information de l'assemblée générale ordinaire des déclarations d'administrateur,

8. Pouvoirs.

2021R02249SANB2

Clinique El Amen Béja S.A

Capital social: 8.982.171,000 DT

Siège social: Immeuble Emeraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique: 1086119S

RC : B2410842009

CNSS : 311612-48

En vertu du Procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 27 Juillet 2021 enregistré à la recette de l'Enregistrement des Actes de Société 1er Bureau Tunis en date du 29 Juillet 2021 sous le numéro 21804714, quittance numéro M006253, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 30 Juillet 2021 sous le numéro 202166269, il a été décidé ce qui suit:

La nomination de Monsieur Khalil Ammar dans les fonctions de Président Directeur Général à compter du 27 Juillet 2021 pour la durée de son mandat d'Administrateur qui arrive à échéance lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023 en lui conférant les pouvoirs délégués par le Conseil d'Administration, le Code des Sociétés Commerciales et les statuts.

2021R02250SANB2

Clinique El Amen Bizerte S.A

Capital social: 17.082.000,000 DT

Siège social: Immeuble Emeraude Center les jardins du lac, les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique: 1282501Q

RC : B115832013

CNSS : 324624-62

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 Avril 2021 enregistré à la recette de l'Enregistrement des Actes de Société 1er Bureau-Tunis en date du 31 mai 2021 sous le n° 21803245 quittance n° M004483 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises sous n° 202160967 en date du 16 juillet 2021, il a été décidé ce qui suit:

1- lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020,

2- lecture des rapports, général et spécial, du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des Etats Financiers clos le 31 Décembre 2020 et affectation des résultats,

4- Quitus aux Administrateurs,

5- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'Administrateur,

6- Pouvoirs.

2021R02251SANB2

Société Clinique El Amen Mutuelleville S.A

Société Anonyme au Capital de 11.284.000,000DT

Siège Social: 20, rue Aziza Othmana, Mutuelleville, 1082Tunis

Identifiant unique: 0341832F

RC : B127241997

CNSS: 00207144-49

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 8 Avril 2021 enregistré à la recette de l'enregistrement des Actes de Société 1er Bureau-Tunis en date du 27 Mai 2021 sous le n° 21803178 quittance n° M004378 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 16 juillet 2021 sous n° 202160971, il a été décidé ce qui suit:

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020,

2- Lecture des rapports, général et spécial, du Commissaire aux comptes relatif à l'exercice 2020 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3- Approbation du rapport du conseil d'administration, des Etats Financiers clos le 31 décembre 2020 et affectation des résultats,

4- Désignation des administrateurs et renouvellement des mandats des administrateurs venant à échéances,

5- Quitus aux Administrateurs,

6- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2021,

7- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'Administrateur,

8- Pouvoirs.

2021R02252SANB2

Société Clinique El Amen la Marsa S.A

Société Anonyme au Capital de 4.935.000,000 dinars

Siège Social: 15 avenue de la République, 2078 La Marsa – Tunis

Identifiant unique: 0082736N

RC:B144751996

CNSS: 00142371-72

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 7 Avril 2021 enregistré à la recette de l'Enregistrement des Actes de Société 1er Bureau-Tunis en date du 2 Juin 2021 sous le n° 21803394 quittance n° M004669, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 6 août 2021 n° 202169529, il a été décidé ce qui suit:

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020,

2- Lecture des rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2020 et sur les opérations visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des états financiers clos le 31 Décembre 2020 et affectation des résultats,

4- Désignation d'un nouveau Commissaire aux comptes, Cabinet Conseil Audit Formation membre de PWC, représenté par Mme Abir Matmti pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023,

5- Quitus aux Administrateurs,

6- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2021,

7- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'Administrateur,

8- Pouvoirs.

2021R02253SANB2

Clinique El Amen Nabeul S.A

Capital social: 17 848.600,000 DT

Siège social: Immeuble Emeraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique: 1236886N

RC: B3141752012

CNSS : 553499-17

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 5 Avril 2021 enregistré à la recette de l'Enregistrement des Actes de Société 1er Bureau-Tunis en date du 2 Juin 2021 sous le n° 21803393 quittance n° M004668 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 6 Août 2021 sous n° 202169505 il a été décidé ce qui suit

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020,

2- Lecture des rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2020 et sur les opérations visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des états financiers clos le 31 Décembre 2020 et affectation des résultats,

4- Désignation des Administrateurs et renouvellement des mandats des Administrateurs venant à échéance,

5- Désignation du Cabinet Conseil Audit Formation membre de PWC, représenté par Mme Abir Matmti en tant que Commissaire aux comptes pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

6- Quitus aux Administrateurs,

7- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'Administrateur,

8- Pouvoirs.

2021R02254SANB2

GLOBAL MEDICAL ASSISTANCE S.A

Société Anonyme au capital de 189.000,000 Dinars

Siège social: 3 Rue de Monastir Cité Taieb Mhiri, 2045 Laouina, Tunis

Identifiant unique: 0994872T

RC : B0118592007

CNSS : 262451-66

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 Avril 2021 enregistré à la recette de l'Enregistrement des Actes de Société 1er Bureau-Tunis en date du 31 mai 2021 sous le n° 21803244 quittance n°M004482 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 16 juillet 2021 sous n° 202160986, il a été décidé ce qui suit:

1- Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020,

2- Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020 et sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des Etats Financiers clos le 31 Décembre 2020 et affectation des résultats,

4- Quitus aux Administrateurs,

5- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'Administrateur,

6- Pouvoirs.

2021R02255SANB2

Société Amen Santé S.A

Société Anonyme au Capital de 94.821. 750,000DT

Siège Social: Immeuble Emeraude Center, Les Jardins du Lac, Les Berges Du Lac, 1053, Tunis

Identifiant unique: 1126056 T

RC : B24188932009

CNSS : 311274-01

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 22 Avril 2021 enregistré à la recette de l'Enregistrement des Actes de Société 1er Bureau-Tunis en date du 28 Juin 2021 sous le n° 21804143 quittance n° M005567 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprise en date du 6 Août 2021 n° 202169518, il a été décidé ce qui suit:

1- Lecture du rapport de gestion et du rapport de gestion consolidé du Conseil d'Administration relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2020,

2- Lecture des rapports des Co-commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2020 et les opérations visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales conclues au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2020,

3- Approbation des états financiers individuels et des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020 et lecture des rapports des Commissaires aux comptes y afférents,

4- Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales,

5- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2020,

6- Renouvellement des mandats des Administrateurs venant à échéance,

7- Désignation d'un nouveau Commissaire aux comptes, Cabinet Conseil Audit Formation membre de PWC, représenté par Mme Abir Matmti pour une durée de trois ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2023.

8- Quitus aux administrateurs,

9- Fixation du montant des jetons de présence pour l'exercice 2021,

10- Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2021,

11- Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'administrateur,

12- Pouvoirs en vue des formalités.

2021R02256SANB2

Société Hôpital Privé El Amen S.A

Société Anonyme au Capital de 8.400.000,000 dinars

Siège social: Immeuble Emeraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac, Tunis

Identifiant unique: 1170032 L

RC : B24169352010

CNSS: 311896-41

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 6 Avril 2021 enregistré à la recette de l'Enregistrement des Actes de Société 1er Bureau-Tunis en date du 3 Juin 2021 sous le n°21803421 quittance n°M004706 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 16 Juillet 2021 sous n° 202160992, il a été décidé ce qui suit:

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020,

2. Lecture des rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2020 et sur les opérations visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des états financiers clos le 31 Décembre 2020 et affectation des résultats,

4. Quitus aux Administrateurs,

5. Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'Administrateur,

6. Pouvoirs.

2021R02257SANB2

Société Clinique El Amen Gafsa S.A

Société anonyme au Capital de 4.770.000,000DT

Siège Social: Immeuble Emeraude Center Les jardins du Lac, Les Berges du Lac –Tunis

Identifiant unique: 0640944D

RC: B198751998

CNSS : 113601-14

En vertu du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 9 Avril 2021 enregistré à la recette de l'Enregistrement des Actes de Société 1er Bureau-Tunis en date du 3 Juin 2021 sous le n° 21803418 quittance n° M004702 dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprise en date du 16 juillet 2021 sous le n° 202160978, il a été décidé ce qui suit:

1. Lecture du rapport d'activité du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2020,

2. Lecture des rapports, général et spécial, du Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2020 et sur les opérations visées par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des états financiers clos le 31 Décembre 2020 et affectation des résultats,

4. Désignation des Administrateurs et renouvellement des mandats des Administrateurs venant à échéance,

5. Quitus aux Administrateurs,

6. Information de l'Assemblée Générale Ordinaire des déclarations d'Administrateur,

7. Pouvoirs.

2021R02258SANB2

Clinique Générale et Cardiovasculaire de Tunis

Société anonyme au capital de 5 400 000 dinars

Siège social : Voie X 2 Cité El Khadhra – 1003 Tunis

Registre de commerce : B118591997

Matricule fiscal n° : 047376J

Suivant le PV de l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2021 enregistré à la recette des fiances Montplaisir – Tunis le 29 juillet 2021 sous le n° 21803789, quittance n° M054383 dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Tunis en date du 6 août 2021 sous le n° 202169642.

Il a été décidé le renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration suivants : * Madame Saloua Trabelsi, Monsieur Mohamed Ben Ismail, Monsieur Abdessattar Ben Hamida, Monsieur Mohsen Taktak, Monsieur Nabil Mzah, Monsieur Mohamed Riadh Sallem, Monsieur Mohsen Maalej. Et ce pour une période de trois ans (2021 – 2022 – 2023).

Il a été décidé la nomination du cabinet FINOR en qualité de commissaire aux comptes pour une période de trois ans (2021- 2022 – 2023).

Suivant PV du conseil d'administration du 29 juin 2021, enregistré à la recette des finances Montplaisir – Tunis sous le 21803788, quittance n° M054379 dont un exemplaire a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Tunis en date du 6 août 2021 sous le n° 202169642.

Il a été décidé le renouvellement du mandat du président du Conseil d'administration Monsieur Mohamed Ben Ismail pour une période de trois ans (2021-2022-2023).

2021402078SANB2

NOTICE LEGALE

BH BANK

Société Anonyme au capital de 238 000 000 dinars divisé en 47 600 000 actions de nominal 5 dinars chacune entièrement libérées

Siège Social : 18 Avenue Mohamed V – 1080

Tél : 71 126 000 Fax : 71 337 957
Identifiant unique : N° 0024588W

La BH BANK est notée sur l'échelle internationale « CCC+ » à long terme avec perspective d'évolution « stables » et « C » à court terme par l'agence de notation Standard & Poor's en date du 03/06/2021

NOTICE LEGALE MISE A LA DISPOSITION DU PUBLIC A L'OCCASION DE L'EMISSION ET L'ADMISSION AU MARCHE OBLIGATAIRE DE LA COTE DE LA BOURSE DE L'EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE «BH BANKSUBORDONNE 2021-2» DE 50 000 000 DINARS SUSCEPTIBLE D'ETRE PORTE A UN MAXIMUM DE 70 000 000 DINARS EMIS PAR APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

Prix d'émission : 100 dinars

L'emprunt est réparti en 4 catégories comme suit :

Catégorie	Durée	Taux d'intérêt	Amortissement
Catégorie A	5 ans dont 1 année de grâce	TMM+2,55%	Annuel constant par 1/4 à partir de la 2ème année
Catégorie B	5 ans In fine	TMM+2,70%	In Fine
Catégorie C	7 ans dont 2 années de grâce	9,10%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3ème année
Catégorie D	7 ans dont 2 années de grâce	TMM+2,90%	Annuel constant par 1/5 à partir de la 3ème année

L'obligation subordonnée se caractérise par son rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination

1 – Renseignements généraux concernant la société :

1.1-Dénomination et siège social :BH BANK, 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis. BP 242 Cedex 1080.

Tél : 71 126 000 Fax : 71 337 957

1.2-Forme juridique et législation particulière applicable : La BH BANK est une société anonyme régie par la loi N°2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers.

1.3-Date de constitution et durée de vie : La BH BANK a été constituée le 28mai 1989 (Date de transformation de l'ex-CNEL en Banque de l'Habitat) pour une durée de 99 ans.

1.4-Objet social : La Société agissant en tant que banque de dépôts conformément à la législation bancaire a pour objet de contribuer au développement de l'économie en général et concourir en particulier à la promotion, au développement et au financement de l'habitat.

A ce titre, elle est appelée à entreprendre en Tunisie et à l'étranger, tant pour elle-même que pour le compte des tiers, toutes opérations de banque, d'escomptes, d'avances, de crédit, de commissions, de souscriptions, d'émissions, de dépôts de fonds, de change et plus généralement toutes opérations financières commerciales, industrielles, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à la profession de banquier et autorisées par la réglementation en vigueur.

Elle peut notamment et sans que l'énumération ci-après soit limitative:

o Recevoir et gérer des dépôts quels qu'en soient la durée et la forme.

o Recevoir et gérer toute dotation budgétaire ou ligne de crédit spéciale affectée ou non affectée à un programme immobilier à usage d'habitation.

o Emettre des emprunts à court, moyen et long termes.

o Contracter et négocier tous emprunts publics ou privés, participer à ces emprunts ainsi qu'à toutes souscriptions.

o Octroyer des prêts à court, moyen et long terme destinés au financement de l'habitat, tels que l'acquisition, la construction, l'extension, l'amélioration et la rénovation de logements ainsi que l'acquisition et l'aménagement de terrains à usage d'habitation.

o Etudier, promouvoir et participer au financement des projets de promotion immobilière ainsi qu'à toutes opérations afférentes au développement de l'habitat.

o Donner toutes acceptations, cautions, avoirs et garanties de toutes natures.

o Effectuer toutes opérations sur valeurs mobilières, spécialement l'achat, la souscription, la vente, le nantissement, le report de tous titres ainsi que toutes émissions de titres, tous services financiers, services de coupons, service de transferts, ordre de bourse.

o Organiser des actions de formation et de recyclage au profit des employés dans le cadre de l'objet social.

1.5-Identifiant unique : 0024588 W

1.6-Exercice social : du 1er janvier au 31 décembre

1.7-Nationalité : tunisienne.

1.8-Capital social : 238 000 000dinars divisés en 47600 000 actions de 5 dinars de nominal entièrement libérés

1.9-Régime fiscal : Droit commun

1.10-Matricule fiscal :0245588 WPM 000

1.11-Lieu ou peuvent être consultés les documents relatifs à la société :siège social de la banque: 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis

1.12-Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, les obligataires, le CMF, la BVMT et TUNISIE CLEARING: Monsieur Ali Saadli, Directeur Central salle des marchés et financements structurés.

2 – Administration et contrôle :

2.1- Membre des organes d'administration:

Membres	Représenté par	Qualité	Mandat	Adresse
M. Mohamed Salah Chebbi El Ahsen (1)	Lui-même	Président		Tunis
État Tunisien	M. Mohamed Salah Chebbi El Ahsen(2)	Membres	2021-2023	Tunis
	M. Mohamed El Mehdi Majdoub(2)		2021-2023	Tunis
	M. Ali Radhouani(3)		2021-2023	Tunis
	M. Aymen Raies(3)		2021-2023	Tunis
	M. Mohamed Naceur Hadji(3)		2021-2023	Tunis
M. Habib Miled (4)	Lui-même	Membre	2020-2022	Tunis
M. Mohamed Sadok Driss(4)	Lui-même	Membre	2020-2022	Tunis
M. Ahmed Trabelsi(5)	Lui-même	Membre	2019-2021	Tunis
M. Rached Horchani(6)	Lui-même	Membre	2021	Tunis
M. Sami Zghal (7)	Lui-même	Membre indépendant	2019-2021	Tunis
M. Abderrazek Louati (8)	Lui-même	Membre indépendant	2021-2023	Tunis
M. Hamouda Belkhouja(9)	Lui-même	Membre représentant les actionnaires minoritaires	2020-2022	Tunis

(1) Nomination en tant que Président du Conseil d'Administration en date du 25/05/2021

(2) Nomination approuvée par l'AGO du 29/04/2021 en qualité d'administrateur représentant l'État et les participations publiques.

(3) Nomination renouvelée par l'AGO du 29/04/2021 en qualité d'administrateur représentant l'État et les participations publiques.

(4) Mandat renouvelé par l'AGO du 30/06/2020.

(5) Mandat renouvelé par l'AGO du 30/04/2019

(6) Coopter en tant qu'administrateur par décision du Conseil d'Administration du 25/05/2021 représentant le groupe Horchani

(7) Membres indépendants nommés par l'AGO du 30/06/2020.

(8) Membres indépendants nommés par l'AGO du 29/04/2021.

(9) Mandat renouvelé par l'AGO du 30/06/2020 en qualité de représentant des actionnaires minoritaires.

2.2- Contrôle :

Commissaires aux comptes	Adresse	Mandat
Le Cabinet Walid Tlili, Expert-comptable inscrit au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie	Espace Tunis Immeuble F. Bureau 3.2. Mont-plaisir – Tunis - Tunisie Tél. : (216) 71 904 054 Fax. : (216) 71 904 053 e-mail : walid.etlili@gmail.com	2019-2021*
Le cabinet « Consulting & Financial Firm », Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Monsieur Walid Ben Ayed	29, Avenue de l'indépendance Immeuble Meriem - Ariana – Tunisie Tel. : (216) 71 711 793 Fax. : (216) 71 715 345 e-mail : contact@bakertilly.tn	2019-2021**

* Mandat renouvelé par l'AGO du 30/04/2019

** Nommé par l'AGO du 30/04/2019

3- Renseignements relatifs à l'opération :

3.1 Décisions à l'origine de l'émission :

L'Assemblée Générale Ordinaire de la BH BANK réunie le 30/06/2020 a autorisé l'émission par la banque d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés pour un montant global maximum de 150 MDT sur une période maximale de trois ans et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Usant de ces pouvoirs, le Conseil d'Administration de la banque, réuni le 27/08/2021, a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné ou non subordonné d'un montant 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à 70 000 000 dinars selon les conditions suivantes :

- Catégorie A : 5 ans dont 1 année de grâce au taux variable de TMM+2,55% ;

- Catégorie B : 5 ans in fine au taux variable de TMM+2,70% ;

- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 9,10% ;

- Catégorie D : 7 ans dont 2 années de grâce au taux variable de TMM+2,90%.

3.2. Dénomination de l'emprunt : « BH BANK Subordonné 2021-2»

3.3. Montant de l'émission :L'emprunt obligataire subordonné « BH BANK subordonné 2021-2 » est d'un montant de 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 70 000 000 dinars, divisé en 700 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.4. Période de souscription et de versement : Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le 20/09/2021 et clôturées sans préavis au plus tard le 19/10/2021. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (70 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 700 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/10/2021, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le 19/10/2021, les souscriptions seront prorogées jusqu'au 29/10/2021 avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

3.5.Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **20/09/2021**aux guichets de la **BH INVEST**, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble BH Assurance–Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed–3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis.

3.6. But de l'émission : Le but de la présente émission est de :

- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;

- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de crédit et réaliser les objectifs prévus ;

- Respecter les nouvelles décisions énoncées par la Banque Centrale en matière de gestion des risques (risques opérationnels et risque de marché);

- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation du Business Plan ;

- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 90% ;

- Financer le budget d'investissement.

3.7. Nature des titres : Titres de créance

3.8. Forme des obligations : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.

3.9. Catégorie des titres : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.

3.10.La législation sous laquelle les titres sont créés : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

3.11.Modalité et délais de délivrance des titres : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par l'intermédiaire BH INVEST. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.

3.12. Prix de souscription et d'émission : Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation subordonnée, payables intégralement à la souscription.

3.13. Date de jouissance des intérêts : Chaque obligation subordonnée souscrite portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **19/10/2021**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le**19/10/2021** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

3.14. Date de règlement : Les obligations subordonnées seront payables en totalité à la souscription.

3.15. Taux d'intérêt: Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans dont 1 année de grâce :

➢ Taux variable :Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,55%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 255 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N

- Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans in fine :

➢ Taux variable :Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,70%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 270 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N.

- Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

➢ Taux fixe : Taux annuel brut de **9,10%** calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

- Pour la catégorie D d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :

➢ Taux variable :Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) **+2,90%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 290 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois d'octobre de l'année N-1 au mois de septembre de l'année N..

3.16. Intérêts: Les intérêts sont payés à terme échu le **19 octobre** de chaque année. La dernière échéance est prévue pour le **19/10/2026**pour la catégorie A et B, pour le **19/10/2028**pour la catégorie C et D.

3.17. Amortissement et remboursement : Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un quart de la valeur nominale, soit 25 DT par obligation à partir de la deuxième année. Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un seul amortissement in fine. Les obligations subordonnées émises relatives aux catégories C et D feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation à partir de la troisième année.

L'emprunt sera amorti en totalité le **19/10/2026** pour la catégorie A et B, le **19/10/2028** pour la catégorie C et D.

3.18. Prix de remboursement :le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation subordonnée.

3.19. Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **19 octobre** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts aura lieu le **19/10/2022** et le premier remboursement en capital aura lieu le **19/10/2023**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **19/10/2022** et le remboursement en capital aura lieu le **19/10/2026**.

Pour la catégorie C et D, le premier paiement en intérêts aura lieu le **19/10/2022** et le premier remboursement en capital aura lieu le **19/10/2024**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

3.20. Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.Ce taux est de **9,10%** l'an pour la catégorie **C**.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent

actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de juillet 202**1** à titre indicatif, qui est égale à 6,313% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,863% pour la catégorie A, de 9,013% pour la catégorie B et de 9,213% pour la catégorie D. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,55%** pour la catégorie **A**, de **2,70%** pour la catégorie **B** et de **2,90%** pour la catégorie **D** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

3.21.Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :

- **Durée totale:** Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «BH Subordonné 2019-1» sont émises selon 4 catégories :

- une catégorie A sur une durée de vie totale de **5 ans**dont une année de grâce ;

- une catégorie B sur une durée de vie totale de **5 ans** In Fine ;

- une catégorie C sur une durée de vie totale de **7 ans** dont deux années de grâce ;

- une catégorie D sur une durée de vie totale de **7 ans** dont deux années de grâce.

- **Durée de vie moyenne :**Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt. Cette durée est de **3,5 ans** pour la catégorie **A** et de **5 ans** pour les catégories **B**, **C** et **D**.

- **Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) :** La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **4,174 années** pour la catégorie **C**.

3.22. Rang de créance et Maintien de l'emprunt à son rang :

Rang de créance : En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 30/08/2021 sous le n°21/003. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblé Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

Maintien de l'emprunt à son rang : l'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances de même nature qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

3.23. Garantie :

Le présent emprunt subordonné n'est assortie d'aucune garantie.

3.24. Mode de placement :

L'emprunt obligataire subordonné « BH BANK Subordonné 2021-2 » est émis par Appel Public à l'Epargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées.

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble BH Assurance–Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed– 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis.

3.25. Notation :

- **Notation de l'emprunt :**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

- **Notation de la banque :**

Le 03/06/2021, l'agence de notation STANDARS&POOR'S a révisé à la baisse les notes à long et court terme de la banque soit "CCC+" à long terme, "C." à court terme et des perspectives d'avenir "stables".

3.26. Organisation de la représentation des porteurs des obligations subordonnées :

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées à la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

3.27. Fiscalité des titres :

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales. En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30/12/1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%. Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de Cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Epargne Nationale de Tunisie.

3.28. Intermédiaire agréé mandaté par la banque pour la tenue du registre des obligations subordonnées :L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt « BH BANK Subordonné 2021-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par Tunisie Clearing. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisis par ce dernier ainsi que la quantité d'obligations y afférente.

3.29. Marché des titres :

A fin août 2021, il existe 7 emprunts obligataires émis par la BH BANK (6 cotés et 1 non encore coté) sur le marché obligataire de la cote de la BVMT. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, BH BANK s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « BH INVEST » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BH BANK Subordonné 2021-2** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

3.30. Prise en charge par TUNISIE CLEARING:

BH BANK s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné **«BH BANK Subordonné 2021-2 »** à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

3.31. Tribunal compétent en cas de litige :

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

3.32. Facteurs de risques spécifiques aux obligations subordonnées :

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

- Nature du titre :

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant (Clause de subordination telle que défini dans le paragraphe « Rang de créance »).

- Qualité de crédit de l'émetteur

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

- Le marché secondaire :

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

3.33. Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire subordonné:

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la Banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF, du document de référence « BH BANK 2021 » enregistré auprès du CMF, des états financiers intermédiaires de l'émetteur arrêtés au 30/06/2021 pour tout placement sollicité après le 31/08/2021 ainsi que des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au troisième trimestre de l'exercice 2021, pour tout placement sollicité après le 20/10/2021.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public sans frais auprès de la BH BANK, 18 Avenue Mohamed V, 1080 Tunis, BH INVEST, Immeuble BH Assurance – Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed – 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis, , tous les intermédiaires en Bourse et sur le site internet du CMF : www.cmf.tn.

Les états les financiers intermédiaires arrêtés au 30/06/2021 et les indicateurs d'activités relatifs au troisième trimestre 2021 seront publiés au bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 31/08/2021 et le 20/10/2021.

2021402199SANB2

Société Immobilière

"La Belle résidence"

Société Anonyme

Au capital de : 3.000.000 Dinars

Siège social : Rue 8610 - Z.I La Charguia - 2035 Tunis Carthage

M.F : 750672K/P/M/000

CNSS : 46-340613

* Suivant procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24/8/2021 enregistrée à la recette des finances Charguia 1 le 30/8/2021 sous le numéro 21707033 - quittance n° M084520, dont un exemplaire a été déposée au registre national des entreprises le 31/8/2021 les actionnaires ont approuvé qui suit:

- Renouvellement des mandats des administrateurs Messieurs Abdelaziz Bouricha et Riadh Bouricha et Madame Malika Bouricha pour une durée de 3 ans soit les années 2021-2022-2023.

- Nomination de Madame Hajer Bouricha tant que nouvel administrateur pour les exercices 2021-2022-2023.

- Nomination de la société Fourati Accounting & Consulting «SFAC»en qualité de commissaire aux comptes pour les exercices 2021-2022-2023.

* Il résulte du procès verbal du conseil d'administration du 24/8/2021 enregistré à la recette des finances Charguia 1 à Tunis le 30/8/2021 sous le numéro 21807034 - quittance n° M084524 dont un exemplaire a été déposé au registre National des entreprises le 31/8/2021, les décisions qui suit:

- Renouvellement du mandat de monsieur Abdelaziz Bouricha en sa qualité de président directeur général pour la durée de son mondat d'administrateur pour les exercices 2021-2022-2023.

2021402211SANB2

Nomination d'un commissaire aux comptes

Société d'Exploitation et de Gestion des Ouvrages Réseaux

(S E G O R)

S.A. au capital de 9.750.000 dinars

Siège social: 14, rue New Delhi - 1002 Tunis Belvédère

I.U. : 0757384 K

M.F : 0757384KAM000

CNSS : 144017-69

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 9 juillet 2021, enregistré à la recette des finances, cité Mahrajane - 1082 Tunis, le 13 juillet 2021, sous le n° 21803607 - quittance n° 51970, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises, sous le n° 202170264 en date du 9 août 2021, il a été décidé de nommé la société SACOM commissaire aux comptes pour une durée de deux ans qui expirera le jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

2021402212SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société Touristique Chadlya

M.F : 47100F/A/M/000

Avenue Habib Bourguiba n° 14 Tunis

Suivant PV du conseil d'administration de la société en date du 3/5/2021

enregistré à la recette des finances rue Ghandi sous le n° 21802187 quittance n° 41928 en date du 7/6/2021 déposés au registre national des entreprises le 1er/9/2021 n° dossier 202184823 a décidé de renouveler le mandat du gérant Mr Mohamed Ben Bakha El Bahi pour la période de trois ans avec tous les pouvoirs les plus étendus.

2021T00841SRLB2

Renouvellement du mandat du Gérant

Société De Distribution Errafaha SARL

Route Hôpital Militaire Beb Saadoun Tunis 1005

MF : 000 MP 918205/L

RC : B0124132005

Suivant le procès- verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 1er/7/2021, enregistré à la recette des finances le 15/7/2021 sous le n° 21705935, quittance n° M74013, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises le 26/7/2021, il a été décidé ce qui suit :

- Renouvellement du mandat du gérant.

2021R02233SRLB2

Transfert du siège social d'une société.

Société Maghrébine de Produits de Revêtement

(MAGHREB REVETEMENT)

SARL au capital de 2.750.000 Dinars Tunisiens

Suivant Procès Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 11 décembre 2020 au siège de la Société et enregistré à la Recette des Finances le 22 décembre 2020 sous le numéro M067441, et publié au Registre National des Entreprises le 4 mars 2021 sous le numéro 202119151, les Associés ont décidé de transférer le siège social de l'adresse :

58, Avenue Habib Bourguiba, Mégrine Côteaux, Ben Arous, 2033- Tunis.

Al' adresse sui vante :

Résidence Diar Sidi Mansour 4 - Angle Avenue Beji Caid Essebsi / Avenue de La Bourse - Lac 2 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis - Tunisie.

2021R02238SRLB2

«ELEKTRON TUNISIE»

SARL Non Résidente et totalement exportatrice

Capital social : 49.990 Dinars

Siège social : 13, Rue 62128-Zone Industrielle Ibn Khaldoun - Cité Ettahrir - 2042 Tunis

MF :983090K

En vertu du procès-verbal l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société « ELEKTRON TUNISIE» SARL tenue au siège social de la Société, enregistré à la Recette des finances El Manar le 18 juin 2020, sous le n° 20700884, les associés ont décidé :

- Le changement de la dénomination sociale de « Elektron Tunisie» à « Bulgin Tunisie»,

- La mise à jour des statuts.

Etant précisé qu'un dossier a été déposé auprès du Registre National des Entreprises en date du 26 mai 2021 sous le n° 202138036, ainsi qu'auprès de l'Agence de Promotion de l'Industrie et de l'Innovation, du Bureau de contrôle des impôts, de la Direction régionale de la Douane, et de la CNSS.

2021402209SRLB2

Société AFRIQUE TRAVAUX

SARL au de capital : 6.000 000dt

Siège social : ZI La Charguia – 2035 Tunis

MF : 0001600Z/A/M/000

CNSS : 30338/74

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 24 août 2021 enregistré à la recette des finances Charguia 1 le 25/8/2021 sous le n° 21706914 quittance n° M083307 dont un exemplaire a été déposé au registre National des Entreprise à Tunis le 27/8/2021 il a été décidé :

- Nomination de Mr Jaleleddine Fourati en qualité de commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2021, 2022 et 2023.

2021402210SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

STE LA TUNISIENNE DE TRANSPORT MULTIMODALE

Capital: 100.000 DT

Siège social: Rue Hedi Nouira Immeuble Marina Centre Rades 1er Etage n° 2-2040 Radès

MF : 1191881M/A/M/000

Identifiant unique: 1191881M

Suivant P.V de l'assemblée générale ordinaire tenue le 23 juin 2021, enregistré à la recette des finances place de la République de Radès le 30 juin 2021 quittance n°M034202 et enregistrement n° 21701714 et dont un exemplaire a été déposé au Registre Nationale de l'Entreprise de Tunis sous le n° 2021759051 le 20 août 2021.

A été décidé de nommer le cabinet d'expertise comptable « Project Group» représenté par Mr Moez Sakka commissaire aux comptes de la société pour trois ans 2021, 2022 et 2023.

2021R02248SRUB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 19/7/2021 et enregistré le 22/7/2021 sous le n°21202714 reçu n° M041162, Mr Mohamed Smondel a cédé à Mr Yessine Smondel la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local situé à 8 place du souk la Medina Bizerte connu café Touta.

Les oppositions doivent être adressées à Mr Mohamed Smondel dans son adresse : 8 rue La Kasba

(au dessus café Touta) Bizerte, dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au J.O.R.T.

Le présent avis a été publié au journal quotidien en langue arabe "Chourouk" et au journal quotidien en langue française "Le Quotidien" parus le 30/7/2021.

2021T00843FCCC2

Cession de la moitié du fonds de commerce

Suite à l'acte sous-seing privé daté du 19/8/2021 et enregistré au 1er bureau de finances sous le n° 21103196 Reçu n° M056260.

Monsieur Salah ben Massoud Ben Salah Allagui a cédé la moitié du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels d'un Kiosque de vente de cigarette et journaux situé à L'avenue Taieb Mhiri Kasserine à Madame Amel bent Lazhar ben Mohamed Gharsalli.

Les oppositions à la dite vente sont recevables dans un délai de 20 jours à compter de l'insertion du présent avis au JORT et ce entre les mains du rédacteur de l'acte Me Taoufik Yahyaoui à son domicile élu sis à l'avenue Habib Bourguiba Kasserine.

Cette annonce a été publiée dans les journaux Achorouk et le Quotidien du 29/8/2021.

2021R02234FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date de 05/03/2020 enregistré à la recette des finances Dar Chaabane El Fehri le 10/03/2020 sous le n° 20200341 quittance n° M012659, rédigé par maître Besma Ben Jannet, Mr Jalel El Hamdi titulaire de la CIN n° 02992501 du 04/09/2012, demeurant à 40 avenue Habib Bourguiba Enfidha, Sousse, a vendu la totalité de son fonds de commerce exploité en tout genre de commerce sise à l'avenue Habib Bourguiba 8011 Dar Chaabane El Fehri, avec ses éléments corporels et incorporels à Madame Amira Majdoub titulaire de la CIN N° 06418273 du 18/10/2011, demeurant à la rue Abdelkader baraket 8011 Dar Chaabane El Fehri. Toutes oppositions doivent être adressées au local de fonds de commerce et ce dans un délai de 20 jours à partir de l'apparition au JORT.

La présente annonce a été publiée au journal "El Chourouk" et " Le Quotidien" parus le 03/09/2021.

2021R02239FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Suivant acte notaire rédigé par le notaire Sameh Dandani et le notaire Mohamed Aid Rouissi enregistré à la recette des finances de Krib le 02/07/2021 Mr Mohamed Ben Taib Ben Lakhdhar Abassi donne à son petit fils Alaa Ben Amar Ben Mohamed Abassi le fonds de commerce avec tout ses éléments corporels et incorporels sis à cité Chaaba Krib exploitée entant que boulangerie.

Les oppositions sont acceptées entre les mains de donataire à l'adresse de fonds de commerce dans les délais de 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans les deux journaux Achorouk et le Quotidien le 04/09/2021.

2021R02241FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé, enregistré à la recette des finances El Mouroujen date du 02/09/2021, quittance n° M046559 enregistrement 21203358, Nesrine Bent Naser Edine Ben Bachir Doua a vendu la totalité du fonds de commerce exploité en tant que vente fruits secs avec ses éléments incorporels sis résidence Maissa immeuble A magasin n° 4 Mourouj 5 Ben Arous à Mahmoud Ben Mohamed Ben Salah Aidi.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de vendeur Nesrine Doua à son adresse sis rue Saad Bouajili n° 1 CITE Ibn Sina Tunis dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publié dans le deux journaux Achorouk et le Quotidien le 04/09/2021.

2021R02242FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances El Marsa le 16 novembre 2016 quittance 134274 enregistrement 16206809 Me Hassina Khouja a vendu à Mr Ghdiri Zoubeir la totalité du fonds de commerce destiné vente cigarettes, journaux et articles cadeaux sis au rez de chausse résidence VENEZIA route de Relai Gammarth.

Les oppositions se feront au bureau de Maître Saidi Nissaf « avocate» sise à 18 avenue de martyres El Mourouj 1 dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au Journal Officiel, toute opposition dépassant ce délai est non avenue.

Cet avis a été publié au journal «Le Temps» dans son édition du 30/08/2021.

2021R02244FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu de l'acte sous seing privé signé en date du 12/8/2021, enregistré à la recette des finances de Jammal le 12/8/2021, n° M45183, quittance n° 21201376, M Mouhamed Belhaj Kassem vend à M. Atef Brahem tout le fonds de commerce destiné à vendre des divers matériaux, principalement des étuis a cigarettes, des cartes de recharge et autre... avec tous les éléments corporels et incorporels du local à l'avenue el Bachir Sfar Jammel publié au journal Echourouk le 28/8/2021 et toute opposition doit être faite entre les mains de l'acquéreurs au local du fonds de commerce dans un délai de 20 jours à partir de la date de la parution de cette annonce au JORT.

2021S00951FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte S.S.P enregistré à la recette des finances de Menzeh 6 le 15/6/2021. (Quittance 061710).

Madame Nejia Ben Moussa Saidane a vendu à Monsieur Hedi Zarrouki le fonds de commerce café sous la dénomination « Café Miella » exploité dans le local sis au n° 1 Rue Aziza Othmana Menzah 7 pour un montant de 17 000D000.

Les oppositions doivent être formulées dans les délais légaux entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds vendu.

Une annonce de cette vente a été publiée au journal du 27 août 2021.

2021402208FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par ASSP enregistré le 31/8/2021 à la recette des finances rue de l'Indépendance du Bardo quittance n° 55804, enregistrement n° 21202785, M Med Wahid Ben Ammar a vendu le F.C sis au 7 Av Habib Bougatfa, Bab Saadoun, Tunis à Mme Afef Abdellaoui avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont acceptées dans les délais légaux (20 j après pub au J.O.R. T) auprès de Maître Fathi El Mouldi, 18 rue d'Irak, Lafayette - Tunis.

Cet extrait a été publié aux journaux «La Presse» et «Echourouk» du 3 septembre 2021.

2021402215FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé du 25/8/2021 enregistré à la recette des finances de la Marsa le 261812021 reçu n° 72707 enregistrement n° 21204647 Monsieur Saad Ben Mohamed Ben Amor Ben Mbarek vend à Madame Chedlia Bent Ali Ben Saad Abdelaoui la totalité du fonds de commerce de fruits secs sis Avenue de Carthage n° 20 Sidi Daoud La Marsa avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions se feront au cabinet de Maître Faten Hamidi, Avocat à la Cour de Cassation de Tunis sis 59 rue Jean Jaurès Tunis dans les vingt jours qui suivent l'insertion de cet avis au Journal Officiel.

Cet avis a été publié au Journal Echourouk du 2/9/2021.

2021402217FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce gérance libre

En vertu d'un contrat de location d'un fonds de commerce enregistré à la recettes des finances Nelson Mandela en date du 23/6/2021 sous le n° 21301983 quittance n° 39715, La société I.M.A.N, M.F, n° 1410018/A/M/000 dument représenté par sa gérante Mme Dora Ben Salah, a loué à Mr Ali Abdelmaksoud titulaire de la CIN n° 11000776 du 7/1/2015, tout le fonds de commerce avec tous ces éléments matériels et immatériels et ce, pour l'exercice de l'activité de cafétéria et restauration rapide, et sis au 48 Rue de l'Arabie Saoudite Centre Galaxi 2000, Tunis.

Les oppositions sont faites à l'adresse suivante : 48 Rue de l'Arabie Saoudite centre Galaxie 2000, Tunis, dans un délai de 20 jours à compter de la date de publication de cet avis au JORT.

Cette annonce a été publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien en date du 18/8/2021.

2021402216FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution du Syndic des co-propriétaires de la Résidence BAYA

Adresse : Rue des Citrons, 2036 Soukra, Ariana

Suivant P.V de l'assemblée des copropriétaires de la Résidence BAYA en date du 12/6/2021 et selon la décision d'approbation de la municipalité de la Soukra en date du 20/8/2021 sous n° 2209, il a été décidé de constituer un syndic de copropriétaire.

Nom du syndic : Syndicat de Résidence BAYA.

Siège social: Résidence Baya Rue des Citrons, 2036 Soukra, Ariana Membre du syndic:

- Mme Farah Abid : Présidente
- Mr Mohamed Dabbeche : Secrétaire Général.
- Mr Moez Krichene : Trésorier..
- Mr Lotfi Jeridi : membre.
- Mr Najmeddine Kammoun : membre
- Mr Imed Mrad : membre .

2021402203APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des propriétaires d'immeubles El Yosr

Son siège social : Route Menzel Chaker Km 0.5 Sfax

Suivant procès verbal d'assemblée générale ordinaire du 28/3/2021 enregistré à la recette des finances Dyar el Wafa à Sfax le 8/6/2021, quittance n° M044510, n° d'enregistrement 21802747. L'assemblée générale ordinaire a décidé d'élire un nouveau comité composé d'un président de syndicat Mme Yosra Rebai et de trois membres : Mr Rachid Charfi Trésorier, Mr Omar Zitouni Membre et Mr Zouhair Hakim Vice-président et Secrétaire Général.

2021X00981APSF2

AIC SIDI ZID 1

OUED EZZIT ZAGHOAUN

Suivant PV ordinaire du 02/03/2021 AIC SIDI ZID enregistr à la recette des finances de Zaghoaun le 08/03/2021 sous numéro 21700886 , est nommé Monsieur Salem Saadellaoui titulaire de la C.IN numéro 00680362 au lieu de Monsieur Mohamed Bakouche.

2021R02247APSF2

Election des membres du comité d'un syndic Résidence Monastir Center

Avenue 1er juin 1955 Monastir

Suivant PV en date du 15/4/2021 déposé à la municipalité de Monastir le 9/6/2021 sous n° 30-2021, il a été décidé l'élection du comité du syndic qui se compose de :

Président : Mohamed Nasredine Ben Abdallah,

Secrétaire Général : Moncef Triki.

Trésorier : Sami Khaledi.

2021S00952APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maitre Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue EL Idrissi Tunis

Tél : 71. 33 97 59 & 98 32 2562

hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le poursuivant : Amen Bank société Anonyme représenté par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V RCN B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

La partie saisie : Société l'Etoile du Nord pour la promotion théâtrale et artistique société à responsabilité limitée r c n b124781996 dont le siège social est à Tunis n 41 Avenue Farhat Hached.

Avocat poursuivant : Maitre Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente : La totalité de la propriété dénommée colombes 2 sise au 41 avenue Farhat Hached Tunis d'une superficie de 704 m² objet du t f n° 115882 Tunis la dite propriété consiste en un terrain abritant un bâtiment en charpente réaménagé en un mini théâtre et un café tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête du tribunal de première instance de Tunis.

Mise à prix : 1.672.900,000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente : Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Tunis le Mardi le 12/10/2021 à partir de 9h00 du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples information s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Tunis et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat..

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compètent.

2021T00842VEPA1

Vente immobilière

Etude Maître Imed Mseddi

Avocat à la Cour de Cassation

Partie poursuivante:

Banque Arabe de Tunisie, société anonyme, RC n° B187881996, représentée par son représentant légal dont le siège social est situé 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis Représentée par Maître Imed Mseddi, avocat à la cour de cassation, 12 rue Salem Harzallah 3000 Sfax MF 501961F/A/P/000.

Parties saisies:

1) Najla Ben Jemaa, titulaire de la CIN 05391843, demeurant à route Gremda km 7 Merkez Sahnoun Sfax en sa qualité de débitrice hypothéquaire.

2) Hatem Jarraya, titulaire de la CIN 05260139, demeurant à route Gremda avenue Khaled Ebn Elwalid n° 47 Gremda Sfax en sa qualité de caution solidaire et hypothécaire.

Propriété à vendre:

La totalité d'un terrain clôturé, situé à route Gremda km 7 impasse du stade Sfax, à gauche de la direction centre ville, d'une superficie de 1572 m², ses mesures su nord-sud 37 m, de l'est-ouest du côté nord 41 m et du coté sud 44 m, à l'ouest est bâti une villa moderne d'une superficie de 335 m² liée à l'électricité et l'eau potable lissée de l'intérieur et l'extérieur, comprenant une véranda au nord menant à un séjour et une réception et un petit couloir comprenant une salle d'eau et une cuisine avec une porte à l'ouest menant à une véranda à l'ouest ouvrant sur un salon et une chambre d'orientation nord-est avec une salle de bain et un dressing , une 2ème chambre d'orientation sud-est avec véranda et 2 chambres à l'ouest et une salle de bain et une véranda à l'est, sa toiture en béton armé orné avec du plâtre, du côté est-ouest se trouve un garage de 6 m².

Le terrain est limité du nord par un passage, de l'est par Mokhtar Jarraya, du sud par un passage et de l'ouest par Lotfi Jarraya.

Mise à prix:

Fixée à cinq cent quatre vingt dix huit mille dinars (598.000,000D) en plus des frais et honoraires qui seront fixés par le tribunal.

L'enchère ne peut être effectuée que par avocat après consignation du tiers du montant de la mise à prix au moins à la caisse des dépôts et consignation ou sur présentation d'un chèque certifié ou d'une caution bancaire irrévocable

Lieu et date de la vente:

La vente aura lieu à l'audience des ventes immobilières au tribunal de première instance de Sfax 2 sis à la zone 3 , rue Ahmed Aloulou n° 4 à côté de la CNSS Sfax le mercredi treize octobre deux mille vingt et un (13/10/2021) à partir de neuf heure du matin.

Constat et visite de l'immeuble :

Le constat et la visite de la Propriété à vendre peut s'effectuer quotidiennement, pour de plus amples

renseignements il ya lieu de contacter l'avocat de la partie poursuivante aux horaires administratifs et de prendre connaissance du cahier de charges déposé au greffe du tribunal de première instance de Sfax 2.

2021X00985VEPA1

Vente d'un fonds de commerce aux enchères publiques pour la cinquième fois après une réduction de 40%

Bureau Maître Fethi Hajji

Huissier, 22 rue de d'Irak Lafayette Tunis

MF : 1377214J/A/P/000

Tél : 71.846.251

L'huissier Fethi Hajji annonce qu'en dat du 30/9/2021 et à partir de 10 h du matin, il serait procédé à la vente d'un fonds de commerce qui consiste en un café moderne exploité sous le nom commercial «Le Régal» comprenant tous ses éléments corporels, et ce en vertu de la disposition d'appel n° 16005/18648 prononcé le 19/10/2018 par le tribunal de la cour d'appel de Tunis au profit du créancier poursuivant la Tunisian Saudi Bank (Anciennement Stusid Bank) inscrite au registre de commerce sous le n° B16641997, et à l'encontre du débiteur poursuivi Ramzi Nwiwi titulaire de la carte d'identité nationale n° 05988256 personne physique inscrite au registre de commerce sous le n° A01158262012 la dite vente serait effectuée au siège du dit de commerce sis au 43 avenue de la liberté Tunis.

La mise à prix est fixée pour la somme de 425.796,480 dinars et l'adjudication serait faite au profit de l'adjudication le plus offrant et qui comprend outre le prix de la vente le montant des frais divers payables immédiatement et nul ne peut participer à la mise en vente s'il na pas consigné le 1/10 par chèque certifié qui sera consigné auprès de l'huissier chargé de la dite vente.

Tous participants aux enchères peut consulter le cahier des charges déposé au bureau de l'huissier pendant les horaires administratifs.

Cette annonce a été publiée ou Journaux Echourouk et le Quotidien à la date de 4/9/2021.

2021402213VEPA1

Avis aux créanciers

Avis à public

En vertu de l'ordonnance sur requête n° 65909 rendue par le tribunal de première instance de Ben Arous le 2/3/2021, Monsieur Mokhless Ben Youssef a été nommé comme mandataire sur le bien suite à Kabouti Morneg et revenant aux héritiers du feu Farhat Marghni.

Toute opposition qui émane d'un créancier doit être déposée auprès de Maître Mokhless Ben Youssef au 55 Avenue Khareddine Pacha 2ème étage - App A2 - Monplaisir Tunis, dans un délai de 30 jours à partir de l'insertion de la présente annonce au Journal officiel de la République Tunisienne.

2021402204VEPA2

Clôture de liquidation des biens commun de Monsieur Ridha Horchani et Madame Rim Bouyahia

Le liquidateur Maître Mokhless ben Youssef sur les biens de Monsieur Ridha Horchani et Madame Rim Bouyahia, informe le public de la décision du tribunal de première instance de ben Arous en date du 8/4/2021 de la clôture de la mission de liquidation des biens de Monsieur Ridha Horchani et Madame Rim Bouyahia sous le régime matrimonial de la communauté de biens.

Il a été décidé d'informer les parties concernées et de publier cette décision sur le Journal Officiel.

2021402205VEPA2

Société J.A space

Identifiant unique : 1353604R

En vertu de la décision numéro 306 rendue par le tribunal de première instance de Ben Arous.

Il a été décidé le déclenchement des procédures de règlement amiable au profit de « la société J.A space » dont le siège social rue Ibn Khldoun Mégrine 2033, Ben Arous 28, identifiant unique 1353604R.

Et la nomination de Monsieur Mokhless Ben Youssef comme conciliateur chargé d'amener à l'entente entre le débiteur et ses créanciers un délai qui ne dépasse pas trois mois.

Conformément aux dispositions du code de commerce il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créances et leurs bordereaux indicatifs au conciliateur Monsieur Mokhless Ben Youssef sis à 55 avenue rue Kheireddine Bacha 2ème étage A2 Montplaisir Tunis dans un délai de 30 jours à partir de la date de l'apparition du présente avis sur le journal officiel de la République Tunisienne.

2021402206VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

La Société Tunisienne D'équipement « STEQ »

Société anonyme au capital de 7.000.000 Dinars divisé en 1.400.000 d'actions nominatives de 5 Dinars chacune entièrement libérées

Siège social : 8, Rue 8601 - Zone Industrielle Charguia I

ID : 02404B

Cher actionnaire,

En votre qualité d'actionnaire de la Société Tunisienne D'équipement « STEQ », nous avons l'honneur de vous convoquer en Assemblée Générale Extraordinaire le vendredi 1er octobre 2021 à 10 heures au siège social de la société sis au 8 Rue 8601 Zone Industrielle Charguia 1 - Tunis, et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation de la convocation sans observation, s'il y a lieu, de délais et formalités,

2- Accord de principe sur l'opération de fusion-absorption de la société LA RECHANGE par la société STEQ,

3- Accord de principe sur l'opération de fusion-absorption de la société AUTOCAR par la société STEQ,

4- Nomination du commissaire aux apports,

5- Pouvoirs et formalités.

2021R02232SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire du mardi 21 septembre 2021

SOTREGAMES

Av. Aboulkacem Chebbi Route de Medenine - Gabès

S.A Capital Social: 407.450 Dinars

Matricule Fiscal: 3645X/A/M/000

Messieurs les actionnaires de la société régionale de Transport de Gabès sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 21 septembre 2021 à 11 H à Hôtel Chames sis à Gabès - afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Élection d'un administrateur représentant des actionnaires privés.

2021R02240SANB3

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire

SOCIETE ALPHA INTERNATIONAL TUNISIE

SA. Au capital de 1.300.000 dinars

Siège sociale: Route de Sidi Saâd 80rj Ghorbel 2090 Mornag

MF : 397962T - CNSS : 189210-60

RC : B122022000

Messieurs les actionnaires de la société Alpha International Tunisie sont prié d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le mardi le 5 octobre 2021 à 15 heures au siège social sis à Route de Sidi Saâd Borj Ghorbel 2090 Mornag, à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant:

- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice 2020 arrêté par le conseil d'administration,

- Lecture des rapports des commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2020,

- Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2020,

- Approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice 2020,

- Quitus aux Administrateurs,

- Affectation du résultat de l'exercice 2020,

- Fixation du montant des jetons de présence ,

-Pouvoirs en vue des formalités.

2021R02243SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

"COART CONTAINER CREATIF"

SA au capital de : 206 000 dinars

Siège social : Route El Ain Km 3, Immeuble Saida Sfax

IU : 1703101W/A/M/000

Le conseil d'administration de la société anonyme «COART CONTAINER CREATIF», convoque les actionnaires de la société pour participer à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le mardi 21 septembre 2021 à 16 heures, à route Gabes km 14 Sfax, en vue de débattre de l'ordre du jour suivant :

1) Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2020,

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2020,

3) Approbation du rapport de gestion de l'exercice 2020,

4) Approbation des états financiers de l'exercice 2020,

S) Approbation des conventions visées par l'article 200 du CSC,

6) Quitus aux membres du conseil et au président directeur général,

7) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires, au siège social, le rapport de gestion et les états financiers de l'exercice 2020, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, les rapports du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

Les actionnaires seront acceptés sur présentation de leurs identités, les mandataires des actionnaires doivent être munis de procuration spéciale, dûment signée par le mandataire et le mandaté.

2021X00986SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

"COART CONTAINER CREATIF"

SA au capital de : 206 000 dinars

Siège social : Route El Ain km 3, Immeuble Saida Sfax

IU: 1703101W/A/M/000

Le conseil d'administration de la société anonyme «COART CONTAINER CREATIF», convoque les actionnaires de la société pour participer à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mardi 21 septembre 2021 à 17 heures, à route Gabes km 14 Sfax, en vue de débattre de l'ordre du jour suivant :

1) L'autorisation d'émission des obligations convertibles en actions.

2) Pouvoirs pour formalités.

Le conseil d'administration met à la disposition des actionnaires, au siège social, le projet du contrat de souscription d'obligations convertibles en actions, le texte du projet des résolutions proposées à l'assemblée, le rapport spécial du commissaire aux comptes ainsi que la liste des actionnaires.

Les actionnaires seront acceptés sur présentation de leurs identités, les mandataires des actionnaires doivent être munis de procuration spéciale, dûment signée par le mandataire et le mandaté.

2021X00987SANB3

Convocation à une assemblée générale extraordinaire

Haifa pour le développement et l'investissement

Société anonyme

Au capital de : 4.207.500 DT

Siège social : Immeuble Mirmar, Business City, Bloc B, appartement 4.3, centre Urbain nord, 1003 Tunis

Identifiant Unique : 1605717B

Messieurs les actionnaires de la société « Haifa pour le développement et l'Investissement» sont convoqués à une assemblée générale extraordinaire le 2 octobre 2021 à 10 h à l'espace Arena Lac1 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation des procédures et des délais de convocation de l'assemblée générale,

2. Constat et clôture de l'augmentation du capital décidée par l'AGE du 29 août 2020 et fixation du capital social de la société, et modification des statuts en fonction,

3. Modification de l'objet social de la société article trois (3) des statuts,

4. Modification des statuts pour fixer la vision et mission de la société et protéger sa vocation,

5. Insertion au niveau des statuts du principe d'organisation des réunions à distance des assemblées générales et des conseils d'administration en cas de besoin,

6. Mise à jour des statuts de la société conformément à la réglementation en vigueur,

7. Modification de l'art 5 des statuts relatif au siège social conformément à la décision du conseil d'administration de la société du 18 juillet 2020,

8. Pouvoir pour l'accomplissement des formalités juridiques de dépôt et publication.

Les documents et projet des résolutions de l'assemblée générale extraordinaires sont mis à la disposition des actionnaires au siège social de la société durant la période légale.

2021402207SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires

La Clinique Internationale Tunis Sud

(C.I.T.S)

Société anonyme

Au Capital de : 50.000.000 Dinars

Siège social : Rezig center Bloc C Mégrine Ben Arous

MF : 1428888 G

Messieurs les actionnaires de la Société La Clinique Internationale Tunis Sud S.A. sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le vendredi 24 septembre 2021 à 17h au siège de la société sis au Rezig center Bloc C Mégrine Ben Arous à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture du rapport du conseil d'administration et de commissaire aux comptes sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2020.

2- Lecture du rapport du commissaire sur les conventions visées à l'article 200 du code des sociétés commerciales.

3- Approbation du rapport du conseil et des comptes et conventions.

4- Affectation des résultats et quitus aux administrateurs.

5- Nomination d'un deuxième commissaire aux comptes.

6- Changement du siège social.

7- Renouvellement du mandat des administrateurs.

8- Renouvellement du mandate du commissaire aux comptes.

2021402218SANB3

DIVERS

Avis au public

Annonce

La banque arabe de tunisie MU Q 14161 en son représentant légal Anouar Ksontini CIN 05323328 annonce qu'il a perdu le titre de propriété de Fathi Ben Ali Ben Mahmoud Boudabbous de la totalité d'une parcelle de terre de superficie de 10260 m2, située à Sfax Route el Ain Km 24 issue par l'acte de partage daté du 23 juillet 2002 enregistré le 1er août 2002 n° M065657 par devant deux notaires Chahir Hchicha et Moncef Bouaziz et pour cette raison la banque arabe de Tunisie veut avoir une autre copie originale les oppositions se présentent chez le notaire Mohamed ben Mohamed Abid situé à Sfax Rahbet Remed impasse n° 12 au cours de 30 jours de cette publication.

2021X00982DIVD2

Annonce

La Banque Arabe de Tunisie MU Q 14161 en son représentant légal Anouar ksontini CIN 05323328 annonce qu'il a perdu le titre de propriété de malika Bent Makhlouf Ben Ahmed Elhaj Sessi de la totalité d'une parcelle de terre de superficie de 141.80 m2 située à Route de Tunis Km 2.5 Sfax impasse Chichma rue 310 n° 6 issue par l'acte d'achat daté du 29 novembre 2007 enregistré le 3 décembre 2007 n° M056938 par devant deux notaires Mohamed Ben Mohamed Abid et Lotfi Meziou et pour cette raison la banque arabe de tunisie veut avoir une autre copie originale les oppositions se présentent chez le notaire Mohamed Ben Mohamed Abid situé à Sfax Rahbet Remed impasse n° 12 au cours de 30 jours de cette publication.

2021X00983DIVD2

Perte

Mr Bouali Hakim CIN n° 01256524 déclare que son titre de propriété acte notarié daté du 2018/8/9 dressé par les notaires Chaabouni Hechmi et Chaieb Hedhemi, est égaré, et entend extraire une copie qui tiendra lieu de copie originale, celui qui a une opposition, la présente au tribunal de première instance de Sfax ou à l'étude de maître Hechmi Chaabouni à Mahres, Rue des Martyrs dans un délai ne dépasse pas 70 jours à partir de l'apparition de la présente annonce.

2021X00984DIVD2

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE DES DOMAINES DE L'ETAT
ET DES AFFAIRES FONCIERES
Commission de reconnaissance et de délimitation
des terrains relevant du domaine privé de l'Etat
du gouvernorat de Tunis

Avis de publicité
de la date du dépôt des rapports de délimitation

- Vu le décret Beylical du 18 Juin 1918 relatif à la gestion et à l'aliénation du domaine privé immobilier de l'Etat et par application de l'article 6;
- Vu l'article 16 du code des droits réels;
- Vu le décret n° 91-1267 du 27 Août 1991 portant délimitation du domaine privé de l'Etat dans certaines délégations du gouvernorat de **Tunis**;
- Vu le décret n° 91-1493 du 21 Octobre 1991 relatif au report des opérations de reconnaissance et de délimitation dans certaines délégations du gouvernorat de **Tunis**;
- Vu le décret n° 93-1068 du 03 Mai 1993 relatif à l'étendue des opérations de reconnaissance et de délimitation dans le reste des délégations du gouvernorat de **Tunis**;

La commission de reconnaissance et de délimitation des terrains relevant du domaine privé de l'Etat du gouvernorat de Tunis porte à la connaissance du public qu'en date du **10 Mai 2021**, les rapports de délimitation des terrains indiqués au tableau ci-après, ont été déposés au siège du gouvernorat de Tunis.

Toute personne prétendant avoir des droits sur ces terrains, doit les déclarer et consigner ses titres de propriété au bureau de la dite commission, sis au siège du gouvernorat de Tunis, dans un délai de six (06) mois à partir de la date du dépôt des rapports de délimitation au siège du gouvernorat et de sa publication au JORT.

Situation	Délégation	Superficie en m2	Limites	T.P.D
06 Impasse Fliss par Rue du Fleuve Maakil Ezzaim	Sidi El Béchir	151	**Nord :** Impasse Fliss **Sud :** T.F N°186538 Tunis **Est :** T.F N°83319 Tunis **Ouest :** T.F N°13116	83739
Rue Mohamed Daghbaji El Kram Est	El Kram	66	**Nord :** T.F N°2298 Tunis et T.F 17053 **Sud :** Heritiers Ben Smida **Est :** Rue Mohamed Daghbaji **Ouest :** T.F N°17053	45187

2021R2236DIVD2